

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
=====

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

=====

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

=====

DECRET N° 83/147 du 19/02/1985  
MTPS/DGTFP/DFP/16  
Portant révision de la situation ad-  
ministrative de Madame FOUTOU née  
LEMBE Thérèse, Administrateur de  
Santé de 2° échelon./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-  
VERNEMENT./-

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-  
(/ISAS : 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté 2087/FP fu 21.6.58 fixant le réglément sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires ;  
D.B. (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des  
cadres Administratifs de la Santé Publique ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglémentaires re-  
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
D.C.F. (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des Agents de l'Etat ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du  
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 82/721.MTPS.DGTFP.DFP du 23.7.82 portant re-  
classement et nomination de Madame FOUTOU née LEMBE Thérèse,  
Assistante Sanitaire de 3° échelon.  
(/u l'arrêté n° 4807/MS.S.DGSP.DSAF.SP.S2 du 20 Juillet  
1981, portant promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnai-  
res des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services  
Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 0135/MS.S.SGSP.D.F.G4 du 19 Janvier 1979  
portant promotion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux  
(Santé Publique).

DECRETE :

2

ARTICLE 1er : La situation administrative de Madame FOUTOU née LEMBE Thérèse, Administrateur de Santé de 2° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) en service à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Promue Assistante Sanitaire de 3° échelon, indice 860 pour compter du 26.9.77 (arrêté n° 0135/MS.S.DGSP. D.A.P.GA du 19 Janvier 1979).	<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Promue Assistante Sanitaire de 4° échelon, indice 940 pour compter du 29.9.79.
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> - Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures de Médecine et d'Epidémiologie Tropicales délivré par l'Institut de Médecine et d'Epidémiologie "Africaine" de Paris (FRANCE), est reclassée et nommée par assimilation Administrateur de Santé (Epidémiologiste) de 2° échelon, indice 920 pour compter du 3.3.81, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage Acc = Néant. (décret n° 82/721.MTPS.DGTFP.DFP du 23.7.82).	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> - Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures de Médecine et d'Epidémiologie Tropicales, délivré par l'Institut de Médecine et d'Epidémiologie "Africaine" de Paris (FRANCE), est reclassée et nommée Administrateur de Santé (Epidémiologiste) de 3° échelon, indice 1010 pour compter du 3.3.81, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage Acc = Néant. /-
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Promue Assistante Sanitaire de 4° échelon, indice 940 pour compter du 29.9.79 (arrêté n° 4807/MS.S.DGSP. D.A.P.SP du 20 Juillet 1982).	

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 19 Février 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;  
Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU MBOUMBA  
Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMI  
Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DB..... 2
- DCE..... 1
- MSAP..... 3
- DGSP..... 2

- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SCM/RS..... 2

